

INSCRIPTIONS TEMPS PÉRISCOLAIRES



GARDERIES (MATIN, MIDI ET SOIR) ÉTUDES SURVEILLÉES

Inscriptions du 18 juillet au 23 août 2023

En ligne, via le portail Famille

Pour les familles disposant déjà d'un compte :

- Rendez-vous sur le portail famille, accessible depuis le site : ville-mably.fr



Pour les familles n'ayant pas de compte :

- Rendez-vous sur le portail famille, accessible depuis le site : ville-mably.fr
- Téléchargez le formulaire dans l'onglet «Documents»
- Le compléter et l'envoyer par mail à : serviceaffairescolaires@ville-mably.fr ou par courrier à : Mairie de Mably, 5 rue du parc - 42300 Mably accompagné des pièces justificatives

ou en mairie

Uniquement sur rendez-vous,
auprès du service Affaires Scolaires :

04 77 44 21 90

- le lundi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30
- le mardi : de 8h45 à 12h
- le jeudi : de 13h30 à 16h30

PIÈCES A FOURNIR

- **Pour les garderies :**
 - Attestation de travail (-3 mois) du ou des responsable(s) de l'enfant.
- **En cas de séparation ou de divorce :**
 - Jugement mentionnant les conditions de garde.



Rentrée scolaire 2023-2024

Écoles maternelles et élémentaires
Jacques Prévert et des Tuileries

CENTRE SOCIAL DE MABLY

- 04 77 72 97 44
- Avenue de Noyon - Mably



RESTAURANT SCOLAIRE ET TEMPS MÉRIDIEEN

Le Centre Social de Mably est organisateur du temps méridien pour les écoles maternelles et élémentaires Jacques Prévert et des Tuileries.

Les inscriptions se feront obligatoirement auprès du Centre Social.

Un guichet unique est mis en place afin de faciliter vos démarches, lors de 4 permanences :

Au Centre Social :

- Jeudi 20 juillet de 9h à 12h et de 13h15 à 18h
- Mardi 29 août de 8h45 à 12h

En mairie :

- Lundi 21 août de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Lundi 28 août de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

Une adhésion famille au Centre Social de Mably et une cotisation forfaitaire par enfants les plus symboliques possibles aux temps d'accueil (obligatoire pour une déclaration auprès de la CAF) seront demandées (voir tableau joint).

Pour plus d'informations, reportez-vous à la « Foire aux questions » jointe.



PIÈCES A FOURNIR

• Restaurant scolaire et temps méridien :

- Attestation Quotient Familial (-3 mois) ou pour les familles non allocataire de la CAF : avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021) de chacun des membres du foyer.
- Justificatif de domicile (-3 mois).
- Numéro d'allocataire CAF
- Carnet de santé
- Attestation d'assurance 2023-2024

Attention : les familles qui ne fournissent pas les pièces obligatoires au calcul de leur tarif, se verront appliquer le tarif maximum de 6,73€.



RESTAURANT SCOLAIRE ET TEMPS MÉRIDIEEN

Le Centre social de Mably et la commune de Mably proposent la tarification suivante pour l'accueil des enfants sur le temps de la pause de midi à compter du 4 septembre 2023 :

Tranches de quotient familial	Adhésion à l'année	Cotisations à l'année	Cotisations jusqu'à 12 présences annuelles (Au-delà, une régularisation devra être effectuée auprès du Centre Social de Mably)
De 0€ à 400€	0€ pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale 5 € pour les mablyrots 6 € pour les familles extérieures à la commune de Mably	5€	2€
De 401€ à 600€		7€	3€
De 601 à 701€		9€	4€
De 701€ à 900€		11€	5€
De 901€ à 1200€		13€	6€
+ de 1201€		15€	7€

Accueillir les enfants des sites maternelle et élémentaire Jacques Prévert et Tuileries représente une charge pour la commune de Mably estimée à 116 206.00 € pour une année scolaire.

Quelle répartition entre la Commune, la CAF et les familles pour 100€ investis dans l'accueil des enfants sur ce projet ?

